



Contrat pour une alarme (société fermée)

Par **dorine26**, le **19/01/2009** à **09:00**

bonjour, je viens vous demander éventuellement de l'aide car je pense ne pas être la seule dans mon cas.

il y a un peu moins d'un an, nous avons été démarché par une société : " YRIS SECURITE " (rhone alpes), pour l'installation d'une alarme.

ayant subi quelques années auparavant un incendie criminel à notre domicile, nous avons trouvé l'idée intéressante.

le commercial nous explique alors que voilà :

l'alarme est gratuite ainsi que les frais de pose et la maintenance mais qu'en contre-partie nous devons souscrire une télésurveillance pour une durée de 60 mois d'un montant de 46 euros (mensuel).

bon il est vrai que sur ce coût là nous nous sommes fait avoir comme des débutants car en faisant le calcul et vu combien coûte de la télésurveillance, nous avons quand même payé le matériel, mais cela nous apprendra à l'avenir à être plus vigilants.

arrivé avec le contrat et le matériel, nous voyons que tout ceci passait par une société de crédit, j'ai donc posé la question " pourquoi ", puisqu'il ne s'agissait que d'une télésurveillance?

ils m'ont dit qu'ils fonctionnaient comme cela, que c'était pour être sûr qu'en contre-partie les clients respectent bien les 60 mois d'abonnement!!!.

le problème aujourd'hui c'est que la société a mis les clés sous la porte, donc plus aucune maintenance!

que mon alarme déconne, elle se met à sonner à tout va pour rien ! et quand elle sonne, la télésurveillance n'en est même pas informée (il vaut mieux pas que je me fasse cambrioler).

la télésurveillance me dit que je dois faire venir quelqu'un à mes frais (et bien voyons), et me donne le nom du liquidateur judiciaire chargé de l'entreprise, je me mets en relation avec lui qui refuse de me parler, me disant juste faite moi un courrier pour me poser votre question et me donne gentiment le nom d'une autre société de télésurveillance qui serait prête à prendre le relais et la maintenance pour 150 euros par an (en plus des 46 que je paye).

nous sommes plus de 600 dans ce cas , dont certains ont en plus des pompes à chaleurs!!!
que pouvons - nous faire !!!!
j'ai appelé la société de crédit en question qui me dit ne rien pouvoir faire de voir avec le
liquidateur .
bref je tourne en rond .
merci de votre aide
cordialement
dorine26